

COMMISSION D'UTILISATION NATIONALE DE SAUVETAGE A L'EAU

CR de la réunion du 18 octobre 2016

Début de la réunion 10h00

Présents Christian KARCHER, Daniel FROUIN, Daniel PINCON, Denis LE BERRE

Absent excusé: Alexandre BALZER

Introduction

Le Président souhaite la bienvenue à tous et nous remercie de notre présence ainsi que de notre participation à cette réunion.

Modification du

Le règlement national de sauvetage à l'eau 2017 va être modifié conformément aux résultats de la réunion avec les juges relatés dans le PV du 20 février 2016. De plus, la Commission apporte quelques modifications correspondantes à l'évolution de la discipline et aux recommandations de la Société Centrale Canine (SCC). Ces modifications reprennent l'ordre du jour et sont décrites dans les PV de 2016 et retranscrites dans les règlements national et plongeurs, à savoir :

- rang 4 du championnat, à supprimer "chien ayant été NC dans l'année N-1 »
- les chiens agressifs
- le chien qui ne lâche pas la bouée
- le chien qui nécessite l'intervention de son conducteur pour lâcher le mannequin perd la moitié de ses points
- présentation du conducteur et de son chien
- artifices et récompenses
- position du chien au rappel « au pied »
- manchon lancé du bord au premier degré
- sécurité des chiens
- sécurité des passagers
- le chien qui urine sur le parcours à terre aura la note zéro mais ne sera pas éliminé et pourra continuer.
- si le chien présente des signes d'essoufflement, de fatigue ou une incapacité physique, il pourra être arrêté par le juge dans le cadre du bien être animal. Le chien ne pourra pas continuer le concours.
- Classement des chiens, seuls les 4 premiers excellents ou très bons seront classés, les suivants n'auront pas de classement.

Bilan du Championnat de France

Le Championnat de France a été organisé par le club ATNLA les 10 et 11 septembre sur la plage de Saint Brevin L'Océan. Le vainqueur du championnat est Eole Wizlo, chien d'eau Portugais conduit par Mr Joseph PAULIN avec 103,25 pts du club de l'Association Canine Mazeaise. La deuxième place revient à Foozy, Golden Retriever à Mme Aurélie DENIS avec 103,25 pts du club Les Aqua Chiens 37 "lac 37" et le troisième de ce podium, Djinnie, Golden Retriever à Mme Elodie MENARD avec 87 pts du club Atlantique Terre Neuve et Leurs Amis.

Bilan de la Coupe de France 2016

La Coupe de France a été organisée par le club des Chiens Sauveteurs de l'Etang du Puits le 12 juin à Cerdon. Le vainqueur de la coupe est Foozy mâle Golden Retriever à Mme Aurélie DENIS avec 87 pts du club Les Aqua Chiens 37 "lac 37". Le deuxième est Eole Wizlo, chien d'eau Portugais conduit par Mr Joseph PAULIN avec 86,50 pts du club de l'Association Canine Mazeaise. Le troisième est Newfiesdog Godzilla conduit par Mr Joseph PAULIN avec 85,50 pts du club de l'Association Canine Mazeaise.

Championnats de France 2017

La Coupe de France devient le Championnat de France en eau douce au même niveau que le Championnat de France en mer.

Les championnats 2017 auront lieu sur le territoire de la Bretagne, en mer à Trevou Treguignec le 23 mai organisé par la Pommerit Jaudy et en eau douce à Priziac le 17 septembre par le club Bubry Activités et Sports Canins. Les juges pressentis sont, en mer Daniel FROUIN pour les exercices et Alexandre ALLAIRE pour les suivis, les plongeurs, Jeanne LE BERRE GRUNENWALD et Franck PHILIPP, en eau douce, Dominique GRE, les plongeurs, Jean Marie FLORANCE et Emmanuelle MASSE.

Calendrier

25 concours sont inscrits au calendrier provisoire dont 9 en mer. En 2016 nous en avons 25 mais seulement 5 en mer. Nous avons 58 clubs recensés dans le fichier de la SCC. Il reste encore des clubs qui ne présentent toujours pas de date malgré les appels répétés depuis quelques années. Le calendrier sera définitivement adopté lorsque la CUNSE aura tous les détails de l'organisation, entre autres juges et plongeurs devant officier.

Juges

Règlement des juges SCC, il est interdit de fumer pendant les jugements.

Licenc

La Commission a décidé d'augmenter le prix des licences de 2 euros afin d'apporter une aide budgétaire aux clubs qui organisent des manifestations de hauts niveaux, Challenge, Championnats.

Bilan des licences, en 2016, 528 licenciés, en augmentation par rapport à 2015. Pour les étrangers inscrits dans un club de travail à l'eau français les licences doivent être demandées par ce dernier.

13 clubs sont recensés sans aucune licence.

Il est rappelé que sans carnet de travail il ne peut pas être délivré de licence, les clubs devront vérifier que sur les demandes d'engagements en concours que ce soit bien le cas, les demandes incomplètes seront refusées.

Plonge

Notre discipline compte 65 plongeurs dont 52 régionaux et 13 nationaux, au dernier examen, 9 plongeurs supplémentaires ont été reçus dont 1 reçu national.

Rappel ce sont les présidents de clubs qui signent les demandes et la validation des carnets de plongeurs, les plongeurs doivent être adhérents d'un club.

Les remboursements de frais des plongeurs lors d'un passage de degrés pourront être indemnisés aux frais réels pour favoriser les déplacements des plus éloignés sous réserve d'un accord préalable Organisateur Plongeur. Si pas d'accord entre les deux c'est la même règle que pour les juges qui sera retenue, tarif SCC en vigueur.

Concour

Lors de l'organisation d'un concours, tous les degrés, sélectifs et ou brevet mer suivant qu'il se déroule en eau douce ou en mer, doivent être proposés. Sauf pour les clubs de race qui ne peuvent pas proposer de sélectifs et de brevet mer, ces derniers étant sélectifs par eux-mêmes.

CACT et

CACT et RACT attribués lors des Championnats de France. Deux RACT attribuées au même concurrent donnent le titre de champion de France, sans limite de temps.

ACSE

Le club ACSE nous demande d'accoler à son acronyme l'ancien nom de la Section, cette demande ne peut aboutir, la CUNSE ne reconnaît qu'un seul nom de club, ACSE. Par contre le lieu d'un concours sera précisé sur le calendrier et il sera mis un lien sur la carte de France pointant sur la carte les différents "suffixe" du nom du club.

CFCTNL

Les clubs de races sont autorisés à valider les 1er, 2ème et 3ème degrés lors du concours qu'ils peuvent organiser une fois par an, les sélectifs et brevet mer ne sont pas autorisés.

Lors du concours organisé par le CFCTNL à COULLONS le 7 août 2016, les résultats du 3^{ème} degré « excellent » sont validés pour se présenter aux sélectifs et brevet mer.

Divers

Rapports de concours : la Commission fournit aux clubs un rapport informatique contenant certaines données comme les degrés, les qualificatifs et autres. Ces données ainsi que la structure du fichier ne doivent pas être modifiées. Les données du rapport nous servent pour établir la liste des chiens sélectionnés aux championnats. Merci aux clubs de laisser le fichier avec sa structure intacte.

Précision à apporter au PV du 20 février 2016 : il faut lire "toutes les races du 8^{ème} groupe mentionnées au règlement national de la CUNSE y sont autorisées et non toutes les races de chiens. Rappel, pour qu'une race soit reconnue à pratiquer notre discipline, il faut que le président du club de race en fasse la demande.

Nous allons solliciter l'informaticien de la SCC afin de saisir les résultats de nos concours

Challenge International

Demande d'organisation à Nantes, d'un Challenge internationale, pays invités (Allemagne, Belgique, Hollande, Italie, Norvège) à l'occasion du Championnat de France de conformité au standard. Pour la France, constitution d'une équipe de 4 ou 5 chiens de hauts niveaux (championnat et coupe).

Conclusion

Christian précise aux membres présents de la Commission que la discipline et donc les pratiques ont évolué. Les juges doivent être au plus près du règlement et ()le règlement doit être plus précis.

Fin de la réunion à 17h45

Avec tous mes remerciements, je vous prie de croire à l'assurance de mes sentiments cynophiles les meilleurs.

Le Président de la CUNSE

Christian KARCHER